



1

## Procès-verbal du Conseil général du 9 octobre 2018

### ORDRE DU JOUR

Première partie :

Présentation de l'implantation du concept : Police-population.

Deuxième partie : Conseil général

1. Partie statutaire
2. Préavis municipal n°6-2018 Arrêté d'imposition pour l'année 2019
3. Communications de la Municipalité
4. Divers et propositions individuelles

### PRÉSENTATION DE L'IMPLANTATION DU CONCEPT : POLICE-POPULATION

Cette présentation a été menée par le sergent-major Yvan Ruchet, gérant de sécurité, accompagné par l'adjudant Rémy Péclard, chef de poste et le sergent-major de Beir, sous-chef à Gland. Au terme de celle-ci, il serait judicieux d'avoir des membres, soit environ 20 membres, ce qui correspond à 5 % de la population de Marchissy.

**Yann Ruchet** se présente : sergent-major dans le cadre de la prévention de la criminalité. Il a un CFC d'horticulteur et il a fait son école de gendarmerie en 1986. Il a passé 30 ans à la circulation. Il est gérant de sécurité pour la Côte depuis 2017. Son bureau est à Bursins.

Sous la dénomination police, il y a la Police Communale (ancienne municipale) et la Police Cantonale. Cette dernière est composée de trois corps : gendarmerie, police de sûreté et services généraux. Il y a 630 personnes qui travaillent pour la gendarmerie, 280 personnes pour la sûreté et environ 100 personnes pour les services généraux. L'arrondissement de la Côte est composé de 7 postes de gendarmerie, 2 points d'appui (Chavannes-de-Bogis et St-Cergue), 2 groupes judiciaires et de sûreté (Morges et Nyon) et 2 points de gendarmerie mobiles (Bursins et Lausanne).

Le rôle d'Yvan Ruchet est d'assurer une présence visible pour la population, d'être disponible pour toute question liée à la sécurité de sa maison, etc... Il est responsable du concept police-population (POPUL) sur 65 communes, il analyse le portail POCAMA (organisation/gestion des manifestations) afin de déceler les manifestations à risque et il s'occupe de l'analyse sécuritaire des bâtiments / de son habitation. Il donne également des conférences délinquance en 8ème année (notamment image numérique, harcèlement,...), des conférences aux parents, des cours pour seniors via les CMS (escroquerie, arnaque, démarchage,...). Il s'occupe également de AMOK (tueur de masse) et de la communication dans les campagnes de prévention.



## 2

POPUL : concept de prévention basé sur l'observation. Les citoyens le font déjà mais ne transmettent pas l'information. Chaque petite information transmise au 117 peut être corroborée avec d'autres éléments reçus. L'idéal du concept est le bon contact avec les voisins (surveillance mutuelle) : plus le contact est meilleur, plus nous sommes en sécurité. Chaque début de mois, les membres POPUL reçoivent une liste des délits qui ont été commis dans notre région. Cette liste donne une idée sur la tendance du moment afin de faire attention plus particulièrement à certains éléments. Des conseils sécuritaires sont également transmis via ce courrier. L'origine de ce concept date de 1950 et vient des Etats-Unis. Il s'est ensuite étendu en Angleterre, en Australie et en France. En Suisse, au niveau cantonal, c'est en 1992 que ce concept a été introduit depuis Terre Sainte car il y a eu beaucoup de cambriolages. A ce jour, il y a 15'000 membres sur le Canton de Vaud. Ce concept reste unique en Suisse. Aucun autre canton ne l'a repris.

Un membre POPUL : personne qui a envie de se mettre à disposition de la population dans un but sécuritaire. C'est une personne qui voue une attention particulière sur les gens et sur ce qu'il se passe dans son entourage (véhicule, comportement suspect,...).

La Police Cantonale, quant à elle, s'engage à nous transmettre l'information via les infos-délits, à diffuser régulièrement des conseils sécuritaires, à alerter rapidement la population et à couvrir la région.

Concernant l'évolution du concept, un groupe de travail est déjà formé et il va bientôt rendre son rapport. Il a étudié notamment l'utilisation des réseaux sociaux et la suppression des envois papiers.

**Laurent Berset** demande pourquoi un groupe d'une vingtaine de personnes doit être trouvé alors que tous les citoyens pourraient y participer et transmettre l'information au 117 ?

**Yvan Ruchet** répond que les gens ne sont pas tous prêts à faire le pas. On compte sur les membres pour diffuser les info-délits.

**Gaston von Niederhäusern** est choqué de constater que l'on se sent comme dans une prison si nous devons fermer à clé tout le temps.

**Yvan Ruchet** répond que la délinquance a évolué et ces mesures dépendent du sentiment de sécurité de chacun. Ce sont des petites habitudes à changer qui peuvent vraiment améliorer la sécurité.

**Mme la Présidente** demande, pour les personnes intéressées, quel est le rythme des séances ? Par mois, par année ?

**Yvan Ruchet** répond que les séances ont lieu tous les 3 ans lorsque l'implantation est faite.

**Mme la Présidente** demande quel est le profil idéal, celui à privilégier ? La personne qui est sur place la journée ou celle qui part à 7 heures et revient le soir ?

**Yvan Ruchet** répond qu'il recherche tout le monde, ces profils sont complémentaires.



3

## 1. PARTIE STATUTAIRE

Présences : la feuille de contrôle des présences annonce 34 membres présents et 17 excusés.

Procès-verbal : avec une abstention, le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté.

Assermentation : Béatrice Cascais demande à être assermentée. La Présidente donne lecture de la formule de serment. Celle-ci solennise la promesse et prend part à l'assemblée.

## 2. PRÉAVIS MUNICIPAL N°6-2018 ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2019

**Mme Anne Fischer** nous lit le rapport de la Commission de gestion.

„ Après examen de la situation, la Commission de gestion fait le constat qu'il subsiste une certaine incertitude concernant le budget 2019 pour les motifs suivants :

- Le montant de différentes factures est encore inconnu à ce jour, notamment celles concernant l'instruction publique, la réforme policière et la sécurité sociale.
- Le retour péréquatif a été important ces dernières années en lien avec les travaux menés sur le réseau routier, il sera vraisemblablement moins favorable à l'avenir.
- La réforme de l'imposition des entreprises au plan cantonal dès janvier 2019, la RIE III, ainsi que la mise en œuvre de la LAT, auront peut-être un impact financier qu'il est difficile de prévoir actuellement.

En raison de l'ensemble des éléments sus-cités, la Commission de gestion, après délibération, est d'avis que le maintien d'un taux d'imposition inchangé, à 79%, pour l'année 2019, est une décision judicieuse. Par conséquent, elle vous propose d'accepter le préavis municipal n°6-2018 sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 tel que présenté."

**Mme la Présidente** ouvre la discussion.

**Gaston von Niederhäusern** a une question concernant l'article 11 sur l'impôt sur les chiens. Il déplore cette exonération. Il n'a jamais payé d'impôt car il pensait que son chien était considéré comme un chien de troupeau. Quelle surprise de voir la facture 2018 arriver : la commune a décidé que tous les chiens dorénavant payeraient la taxe. Pourquoi la commune a-t-elle envoyé une facture à tous les citoyens qui étaient exonéré de cette taxe depuis 9 ans sans avoir envoyé un courrier ou une information qui expliquait cette décision ?



4

**Luc Mouthon** répond que **Monsieur von Niederhäusern** ne doit pas amener de choses personnelles devant le Conseil car ce dernier doit défendre le bien de la communauté. En terme de communication, nous n'y avons pas pensé donc il le regrette. Mais la Municipalité a dû se remettre dans la ligne de la loi sur les communes.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

#### **VOTE :**

Le Conseil général de Marchissy décide d'adopter l'arrêté d'imposition 2019 tel que présenté.

### **3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

#### **Déménagement de la déchetterie**

**Jean-Jacques Nicolet** nous rappelle que le déménagement est prévu pour le mois de novembre. La population sera avertie par un tout-ménage. Les horaires d'ouverture prévus, heures durant lesquelles l'employé communal sera présent sur place, sont les mêmes qu'à ce jour : samedi matin et mardi soir en été. Le samedi matin, les bennes seront ouvertes en grand. En dehors de ces heures, l'éco-point accueille les mêmes prestations qu'actuellement, plus la récupération de petits objets inertes (verre brisé, assiettes, céramique).

Le dépôt de déchets ménagers spéciaux sera possible (résidus de peinture, huile végétale, petits électroménagers, ordinateur, produits phytosanitaire,...). La liste exhaustive figure dans les directives déchets sur le site internet de la commune. Tout objet déposé doit entrer dans la benne, tous les objets trop grands sont exclus.

Pour la benne à bois : tout les morceaux qui rentrent dans la benne

Les encombrants : déchets incinérables, objets d'une taille supérieure à 60 cm, exclu sagex et ferraille. Il est vivement recommandé de déconstruire certaines structures.

Benne à inerte : déchets issus de travaux privés (environ 2 à 3 seaux de maçon)

Benne à ferraille : tout métal qui rentre

Le gros électroménagers : non admis car peuvent être repris sans frais par les fournisseurs

Les déchets de jardin seront à déposer aux heures d'ouverture dans un lieu encore à préciser.



5

### **Eau et changement des compteurs d'eau**

**Jean-Claude Bays** nous informe que nous sommes en code rouge-sécheresse. Sécheresse veut dire restriction. Dans l'ordre de priorité : humains-bovins (également chevaux-poules-moutons-lapins)-jardin. Pas question donc d'arroser son gazon mais possibilité d'arroser son potager avec l'arrosoir. Nous entamons la réserve incendie. Il faut respecter la restriction et informer nos concitoyens. De plus, le bétail redescend des alpages. Il faut donc environ 100 litres par bête et 145 litres par tête d'humain. Actuellement, nous n'avons pas assez d'eau. Une solution devrait être trouvée dans ces prochains jours.

Pour le remplacement des compteurs, il y a un peu de retard. L'entreprise a un malade, un blessé et certains rendez-vous ne sont pas respectés par la population. L'entreprise doit se déplacer deux, voire trois fois pour une seule et même personne.

### **Nouvelle boursière communale**

Olivier RoCHAT a souhaité cesser son activité qu'il exerçait depuis deux ans. **Luc Mouthon** nous informe que Céline Jaccard, à la tête d'une fiduciaire, a repris ce poste depuis deux semaines. Il nous invite à lui réserver bon accueil si nous sommes appelés à la croiser.

### **Bâtiments communaux**

**Jean-Emile Humbert** nous informe que la toiture du local du feu a été rénovée à neuf. Il est toujours loué par Ô Toiture.

Les pignons en bois du bâtiment communal ont été remplacés et les façades ont été rafraîchies. Le bois est du mélèze et vient de Marchissy.

Le Collège est chauffé depuis la semaine passée, bien que les travaux ne soient pas encore terminés.

### **Présentation AGFORS**

Celle-ci est menée par Philippe Humbert, Jean-Claude Bays et Denis Pidoux, garde-forestier

**Philippe Humbert** nous fait un résumé du domaine forestier en arrière-plan du village. La propriété de Marchissy ce sont 1'200 hectares dont 880 hectares de forêts et de pâturages boisés. Ce secteur forestier a apporté pendant des décennies une manne au village et une qualité de vie pour ses citoyens. Ces derniers n'ont payé des impôts communaux que depuis 1980.

Suite à des restructurations au niveau cantonal et communal, le garde-forestier a perdu son statut d'employé communal pour devenir un employé intercommunal. Puis, suite à Lothar (1999), en 2002, le garde-forestier a rejoint l'équipe forestière. Les répercussions de Lothar ont été telles que les communes ont diminué leur activité forestière. Et donc, comme incidence, de petites entreprises ont fermé et les communes se sont séparées de leur équipe forestière. Il ne restait plus que deux centres : les communes ont donc décidé de se regrouper pour maintenir ce savoir-faire, préserver cette



## 6

transmission et continuer à avoir des activités en forêt. Donc, en 2006, l'AGFORS (Association de droit public) a regroupé 14 communes et 2 unions forestières.

**Denis Pidoux**, garde-forestier, nous présente le fonctionnement du groupement forestier.

Son historique : avant les années 80, le bois était très rémunérateur et les coûts d'exploitation faibles. Les comptes étaient bénéficiaires. Suite au basculement au début des années 80, la Confédération a mis en place des modes de subvention pour compenser les pertes. Après Lothar, il y a chute du prix du bois et la forêt était fragilisée. Puis, la sécheresse en 2003 a permis la propagation de bostryches et a eu comme conséquence une autre chute du prix du bois. En 2004, à l'initiative de l'inspecteur des forêts, il y a eu des assises des propriétaires des exploitations forestières dans toute la région. Deux principes fondamentaux sont sortis et ont été admis unanimement par les propriétaires. Ils ont dit qu'il fallait maintenir le patrimoine et, deuxièmement, pour entretenir les forêts, il fallait conserver le savoir-faire, donc les apprentissages. Deux groupements ont donc été créés dans la région afin de regrouper les forces. Nous étions des précurseurs : par la suite le Canton a pris ceci en exemple pour élargir ce concept. Actuellement, le groupement est composé de 14 propriétaires publiques (communes) et 2 propriétaires privés. Il y a 11 collaborateurs.

Le groupement est organisé sous la même forme qu'une SA ou Sarl. Il y a une assemblée générale, dont Jean-Claude Bays est représentant pour la commune de Marchissy, qui élit un conseil d'administration. Les statuts prévoient que les deux communes ayant le plus de parcelles sont automatiquement représentées par un membre. A ce jour, ce sont Bassins et Marchissy. Les autres communes sont élues en fonction de leur intérêt. Il y a également ce qui touche à l'opérationnel avec une direction, un secteur administratif, un secteur forestier et un secteur transport.

Concernant son fonctionnement, il existe deux types de mandats : contrats de partenariat (débardage et bois de feu) par les entreprises de la région et appels d'offres.

Différentes possibilités sont offertes aux propriétaires : soit gestion directe des communes, soit par bail, soit contrat de gestion (solution intermédiaire).

Le groupement est aussi actif en bois énergie. L'année passée, 11 millions de kWh ont été vendus, ce qui représente une économie de 11 millions de litres de mazout sur la région.

En ce qui concerne les appels d'offre, le CA définit les critères d'adjudication, appels d'offres sur invitation, choix du CA avec offres anonymisées. Ces offres sont généralement établies pour une durée de deux ans, ce qui permet d'avoir des prix attractifs pour tout le monde.

Pour les membres du groupement, il n'y a pas de cotisation, il n'y a que les prestations qui sont facturées. Les tarifs sont différenciés selon si l'on est membre ou non. L'affiliation au groupement permet également de bénéficier d'un gain sur le regroupement des offres, le regroupement de la vente des produits, la centralisation des demandes de subventions, et finalement une ristourne aux membres sur le bénéfice par secteurs d'activités est distribuée.

Le groupement, dès son origine, est un centre de compétences, un acteur forestier dans la région, une entreprise rurale et formatrice, une implication dans la filiale bois énergie, un générateur de projets et un répondant pour l'Etat de Vaud.

**Jean-Claude Bays** nous présente les relations entre la commune et l'AGFORS.

L'AGFORS est une entreprise installée à Marchissy : la commune est propriétaire du bâtiment forestier. Nos forêts représentent 561 hectares de forêts, 323 hectares de pâturages. Nous avons donc du bois de feu et du bois de service (bâtiment forestier et son agrandissement, hangar à



7

copeaux, citerne couverte de Prés-de-Villars). Nous avons un contrat de gestion signé pour 4 ans. Chaque année, il est mis à jour avec les principaux travaux à faire (fauchage, approvisionnement de copeaux,...).

Marchissy a été la deuxième commune à signer la convention pour la protection des eaux souterraines en 2015 : l'AGFORS s'engage à utiliser de l'huile pour chaîne de tronçonneuse biodégradable, à utiliser de l'essence spéciale afin d'éviter de nuire à nos zones de sources.

L'AGFORS c'est aussi des bûcherons et des techniciens polyvalents : aide pour déboucher après des inondations, consolidation des berges du ruisseau, construction d'une piste équestre, d'un étang, collaboration pour réfection des murets des pâturages, plantation du Tilleul, aide pour le 1er août,...

**Philippe Humbert** relève que le groupement est une association qui a été voulue et créée par les communes par besoin et par nécessité. Les communes y adhèrent volontairement. On utilise les ressources selon nos besoins.

Les deux places garanties au CA pour Bassins et Marchissy sont des places privilégiées. On peut être au courant des projets futurs et participer à leur développement.

Le municipal en charge de ce secteur n'a pas les compétences d'être dans l'opérationnel. Son rôle est d'être dans la gestion : élaboration du budget, donner le mandat à l'AGFORS, contrôler que le travail soit fait et contrôler les coûts finaux.

**Mona Jaggi** intervient à propos de l'entretien des forêts. Quand elle se promène, elle voit beaucoup de branches et de bois entreposés. Est-ce une volonté politique ? Ou est-ce lié aux coûts ? Lorsqu'elle va aux champignons, elle en voit moins car il y a moins de mousse.

**Denis Pidoux** donne deux raisons. La première est purement économique : ranger des branches coûte environ Frs 30.- par mètre cube. La deuxième, par rapport à la micro faune, il y a un intérêt que le bois reste par terre, cela favorise son développement. C'est également pour le renouvellement du humus. Il faut voir le développement de la forêt sur une grande période.

### **Démission Philippe Humbert**

Depuis 20 ans il a le privilège de collaborer et de participer aux activités de la Municipalité. C'est une expérience enrichissante, qui se déroule dans une ambiance collégiale et surtout amicale. Comme annoncé à ses collègues, il n'ira pas au bout de son mandat afin de permettre un tournus dans le renouvellement des élus. Sa démission aura effet au 30 juin 2019. L'élection du nouveau municipal aura lieu le 19 mai 2019. Il est temps pour lui de tourner la page et il remercie la population de sa confiance.



8

## 5. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

**Gaston von Niederhäusern** a reçu une invitation pour un débat concernant « la vache et son beuglement, entre incompréhension et tolérance ». Il semblerait que les numéros 3 et 5 du chemin de la Creuse n'en ont pas reçu. Si c'est une erreur, il serait fort appréciable de la leur retransmettre.

**Luc Mouthon** répond que toute la population du village n'a pas reçu cette invitation car dans ce quartier, des nuisances ont été ressenties par des citoyens concernant le beuglement de veaux et de vaches. Cette invitation concernait le quartier de Pré-baron afin de répondre à leurs interrogations par des professionnels, notamment le vétérinaire. Il prend la remarque en considération et fera un contrôle afin que tous les habitants de ce quartier aient cette invitation.

**Anne Fischer** demande si cela pourrait concerné tout le monde ?

**Luc Mouthon** répond que ceci était lié un événement particulier. Donc ce n'est pas le but dans ce cas-là.

**Guy Humbert** trouverait bien, s'il y le vétérinaire, que ce soit ouvert à tous car cet événement pourrait se reproduire à d'autres endroits dans le village.

**Luc Mouthon** a discuté avec le vétérinaire pour essayer de gérer et contenir le problème. La Municipalité ne voulait pas que chacun vienne avec sa propre histoire, ceci serait ingérable.

**Maurice Antonelli** demande s'il ne serait pas plus facile de faire comprendre à ces gens qu'ils habitent la campagne.

Avant de clore la séance, **Mme la Présidente** remercie Joël Meylan qui est à la table pour la première fois en tant que vice-président.

Le prochain Conseil agendé est le 11 décembre 2018.

La séance est levée à 22h00.

La Présidente

La secrétaire